

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 26 janvier à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Hangest-en-Santerre sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, COLOMBEL Aurélie, RAMON Marie-Gabrielle, RIQUIER Ludivine

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, M. MERCIER Sylvain suppléant de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LÉROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, Mme DOUAY Sonia de M. LECOINTE Jean-Noël, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corinne, M. DESROUSSEAUX Éric de M. COTTARD Yves, M. BOUCHER Michel de M. VERONT Fabrice, Mme RIQUIER Ludivine de Mme TESTART Laëtitia, Mme COLOMBEL Aurélie de M. PARENTY Vincent, M. NOCHEZ Didier de M. MEGLINKY Philippe

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIHET Anne, TESTART Laëtitia, DEMORSY Roselyne

Messieurs LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, VERONT Fabrice, LECONTE Yves-Robert, DEPRET Patrick, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, MEGLINKY Philippe, CLEMENT Dominique, TEN Franck

Nombre de membres  
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 43  
dont suppléé : 1

Membres représentés : 8

Votants : 51

Date de la convocation  
20 janvier 2023

Secrétaire de séance :  
Mme DOUAY Sonia

**OBJET : RASPA - Réseau assainissement Thennes et Bertheaucourt-Les-Thennes – Demandes de subventions**

**Rapport de Mr Francis Mourier, Vice-Président Eau Assainissement GEMAPi**

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation Assainissement en date du 29 novembre 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 09 janvier 2023,

Les travaux envisagés consistent à terminer la mise en œuvre de l'assainissement collectif sur les communes de Thennes et Bertheaucourt-les-Thennes.

Thennes : Rues Jacques Hodin, des Ormelets, du Presbytère, des Chenevières, des Mésanges

Bertheaucourt-les-Thennes : Clos de l'Angélique

Ces travaux peuvent faire l'objet de financement par l'Etat et autres financeurs publics.

| Postes de dépenses prévisionnelles | Coûts prévisionnels € HT |
|------------------------------------|--------------------------|
| Maîtrise d'œuvre                   | 24 043.80 € HT           |
| Travaux                            | 858 944 € HT             |
| Contrôle extérieur                 | 24 000 € HT              |
| <b>Sous total</b>                  | <b>906 987.80</b>        |
| Aléa chantier 10%                  | 90 698.80 € HT           |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>997 686.80 € HT</b>   |

| Subventions potentielles | Montants prévisionnels                           |
|--------------------------|--|
| DETR 30%                 | 299 306 €  |
| AEAP                     | 227 700 € (dont 103 500 € d'avance remboursable) |
| <b>TOTAL</b>             | <b>527 006 € HT</b>                              |
| Reste à charge RASPA     | 470 679.8 € HT                                   |

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 46, Abstentions : 5 Mmes Rose, Ménard, Mrs Blin, Caron, Jubert), le Conseil communautaire :**

- Entérine le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus,
- Autorise le Président à solliciter les financeurs (Etat au titre de la DETR, Agence de l'Eau Artois Picardie) dans les proportions figurant ci-dessus,
- Autorise le cas échéant, le Président à saisir les éventuels autres dispositifs de financement et subventions possibles auprès de l'ensemble des financeurs potentiels, dans la limite des dépenses prévisionnelles renseignées et sans dépasser 80% de fonds publics,
- Autorise le Président, le 1<sup>er</sup> Vice-Président et le Vice-Président Eau Assainissement GEMAPI à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Fait et délibéré, le 26 janvier 2023  
 à HANGEST EN SANTERRE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le ...30/01/2023

Le Président

Alain DOVERGNE

Affiché le ...31/01/2023

